

## Liquidation et partage des interet patrimoniaux

Par terry, le 10/04/2008 à 09:36

pandant la période du divorse madame bénéfiçiait de la jouissance du domicile conjugal.le juge a ordonné la liquidation et le partage des interets patrimoniaux.la dite maison fut achetée en tontine.madame bénéfit-elle toujours de la jouissance du domicile,le juge ne fait aucun commentaire à ce sujet...merci